

INFO CORONAVIRUS

CFDT-CAPB – 05 Mai 2020 - N°8



INTERCO 64
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE



CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

n°52 – SPECIAL COVID-19



COMPTE RENDU TEMPS D'ÉCHANGE COVID 19 - DIALOGUE SOCIAL DU 27 AVRIL ET DU 4 MAI

La CFDT CAPB a rappelé le besoin de reprendre le dialogue social au sein de la CAPB et du CIAS Pays Basque.

Notre demande a été entendue car nous avons eu le lundi 4 mai le 4 -ème « temps d'échange » entre les organisations syndicales et l'exécutif.

Pour cela la CFDT a écrit au Président Etchegaray pour lui demander que des instances paritaires se tiennent et notamment le CHSCT, instance on ne peut plus importante dans la crise actuelle. La CFDT a demandé que le réseau des assistants de prévention soit mobilisé pour opérer tel un relai dans les services auprès des agents.

La CFDT a demandé que la Secrétaire du CHSCT soit conviée au Groupe de travail sur le Plan de reprise d'activité. C'est demande a été validée. Nous attendons les dates du GT.

Par ailleurs, un CHSCT est prévu le jeudi 7 Mai.

QUESTIONS POSEES PAR LA CFDT

De nombreuses interrogations de la part des représentants du personnel :

- Organisation de l'usage des vestiaires et des réfectoires pour les agents d'exploitation
- Norme de distanciation sociale dans les vestiaires, réfectoires, salle communes ou open-space et bureaux.
- Reprise de l'activité pour les agents du pôle de la petite enfance
- Présentiel des agents à compter du 11 mai

- Quelles modalités de poursuite du télétravail ?
- Poursuite des ASA pour garde d'enfants et ASA pour les personnes considérées à risque
- Désinfection des locaux

ORDONNANCES DU 15 AVRIL 2020 SUR LES CONGES

La CFDT a rappelé qu'elle était opposée à cette ordonnance gouvernementale et que la Fédération **CFDT INTERCO a déposé un recours au conseil d'état en annulation (dans l'attente toujours d'un jugement).**

Pour être complet, il faut savoir qu'elle s'impose dans la fonction publique d'état mais qu'elle est laissée à la libre administration des collectivités locales de l'appliquer ou pas.

L'exécutif de la CAPB a donc choisi d'appliquer, **en partie seulement**, l'ordonnance du 15 avril sur les congés.

La CFDT a souligné la recherche d'un compromis de la part de l'exécutif de la CAPB dans l'application de cette ordonnance gouvernementale (très mal venue dans la période).

Cette mesure ne s'appliquera que sur les congés et non sur RTT à la CAPB.

La période allant du 16 mars au 16 avril n'est pas prise en compte par la CAPB car cela correspond à la période sur laquelle l'employeur pouvait impacter les 5 jours de RTT prévue par l'ordonnance.

L'exécutif a fait le choix de ne pas toucher aux RTT pour une notion d'égalité entre les agents car tout le monde ne génère pas de RTT.

A la lecture de la grille présentée par l'exécutif lors de la réunion, seront impactés :

- Les agents étant en ASA (vulnérabilité, garde d'enfant etc...) durant le confinement
- Les agents en ASA + Présentiel terrain (le décompte des congés sera proratisé à la période passée en ASA).

POINT REVENDICATION CFDT CAPB

- **La CFDT a demandé que l'ordonnance du 15 Avril sur les congés ne soit pas appliquée à la CAPB comme il est possible pour les collectivités territoriales.**

Si l'ordonnance devait être appliquée à la CAPB :

- **La CFDT a demandé que les agents étant sous la formule mixte ASA + présentiel ne soient pas impactés par l'ordonnance. En effet l'engagement des agent.e. s en présentiel dans la période a été remarquable, ce choix d'impacter les métiers en présentiels n'est pas compréhensible.**
- **La CFDT a demandé que les agents étant sous des ASA pour garde d'enfants ou vulnérabilité de soient pas impactés par l'ordonnance. Sur ce point la CFDT CAPB fait remarquer le risque de discriminations. En effet les ASA garde d'enfants sont surtout prises par les personnels féminins. Sur la question de la vulnérabilité, c'est la double peine. Malade et pénalisé.**
- **La CFDT a demandé que pour les agents se voyant imposer des périodes de fermeture de leurs établissements, des aménagements soient possibles en bonne entente avec les responsables de service. La CFDT CAPB pense que les directrices des établissements (crèches) peuvent, en bonne intelligence, comme cela se passe d'habitude, établir des plannings de congés en relation étroite avec leurs équipes.**
- **La CFDT a demandé que les mesures décidées dans le cadre de l'ordonnance gouvernementale du 15 avril passent en Comité Technique pour avis...tout en sachant qu'il n'y a pas d'obligation en la matière de la part de l'administration durant l'état d'urgence sanitaire...**

Pour le « temps d'échanges » du Lundi 4 Mai, la CFDT de la CAPB a transmis des questions et propositions à l'administration ceci en prévision du plan de reprise d'activité au 11 mai. Vous pouvez retrouver ce document sur le site en pièce jointe à cette Info Rapide n°52.



BILLET de mon humeur : SITUATION N°2 : JE TRAVAILLE A DISTANCE DEPUIS MON DOMICILE, AVEC JEAN-MOULPE ET PATACHON (mes enfants)

Parlons télétravail. Nombreux ont été les agents de la CAPB à attendre les directives locales après les annonces nationales de confinement ; notamment les agents exerçant des missions *a priori* télé-travaillables, impatients de connaître les modalités de son application.

Une fois le feu vert accordé par l'administration, non sans se réjouir enfin d'un bout de début de sa mise en place, il a été assez vite flagrant que ce télétravail-là, à l'aspect du télétravail, a l'odeur du télétravail, mais n'en a pas le goût.

Qu'on se le dise, ce télétravail-là n'est pas celui que la CFDT défend. Le télétravail contraint et soudain que nombres d'agents vivent actuellement comporte bien plus de risques que d'opportunité de bien-être et d'épanouissement. Rappelons que le télétravail doit être accompagné, les encadrants doivent y être préparés, tous les agents concernés, directement ou indirectement, doivent être formés.

On l'entend, la crise sanitaire a bousculé l'agenda de sa mise en place. Rappelons tout de même que le télétravail est rendu possible dans la fonction publique depuis mars 2012, les conditions et modalités ont été précisées par décret en février 2016, suivi par d'autres décrets en 2019... On ne peut que regretter que la CAPB ne se soit pas emparée du sujet, ce qui aurait évité l'impréparation à laquelle nous sommes confrontés.

Nous devons donc composer avec un télétravail, qui, tel que nous le vivons, rompt le principe d'égalité entre les agents placés dans une même position administrative, à savoir la situation n°2 « je travaille à distance depuis mon domicile ».

Cette rupture s'est imposée à nous dès le 17 mars, puisque l'administration a bien précisé : il y a ceux qui télétravail, et ceux qui travaillent à distance. Le sens de la nuance, qui divise les agents entre ceux qui sont dotés de matériel professionnel avec accès au serveur et aux outils, et ceux qui doivent composer avec les moyens du bord.

IL PARAÎT QUE LES HOMMES GÈRENT MIEUX LEUR TEMPS DE TRAVAIL À LA MAISON...



MAMAANN!!



Et l'inégalité va bien au-delà : Il y a ceux qui ont pu s'aménager un bureau à domicile, ceux qui peuvent avoir le calme et organiser leur journée au mieux. Et puis il y a les autres... Combien à la CAPB ? Combien mal équipés, mal outillés, mal connectés ? Combien à vivre dans un logement surpeuplé H24, ne leur laissant qu'un coin (bruyant) de table du salon, une table basse ou un tréteau glissé entre leur lit et un mur ? Combien à avoir des enfants confinés ?



UN TEST ? Sans plus attendre, un petit test pour te situer, toi agent en « situation n°2 », sur l'échelle de l'inégalité. A chaque affirmation qui te ressemble, récolte et comptabilise tes points :

- J'ai dû acheter un ordinateur / une tablette pour poursuivre mon travail (+1 point)
- Je dois partager mon ordinateur avec un des membres de ma famille (conjoint.e qui télétravaille, enfant scolarisé) (+4 points)
- Je n'ai pas accès au serveur (+1 point)
- J'ai enfin trouvé une bonne âme pour me transférer mes dossiers informatiques au compte-goutte (+1 point)
- Je n'ai pas accès aux logiciels métiers indispensables à l'exercice de mes fonctions (+1 point)
- Ma connexion internet laisse à désirer (+1 point)

- Mon bureau ? quel bureau ? (+1 point)
- Je dois en plus faire la classe à mes enfants (+4 points)
- J'ai un enfant non autonome (+4 points), et en plus ils sont plusieurs (+6 points par enfant supplémentaire)
- Mon créneau le plus productif ? Au choix, entre 5h-7h ou 22h-minuit, quand la maisonnée a retrouvé son calme (+4 points)
- J'ai renoncé à faire des visioconférences quand c'est l'heure de Netflix-section jeunesse, il faut savoir prioriser la bande passante – et retrouver du calme (+4 points)
- J'ai déjà fait une visioconférence avec en arrière-plan une frimousse, un pied, une jambe, voire un enfant en slip (+5 points)

Résultats :

- **0 point** : bravo ! Tu fais partie des premiers télétravailleurs® de la CAPB ! Sans mode d'emploi, mais quand même ! Tu n'es pas pour autant à l'abri d'une surcharge de travail ou d'une baisse d'activité, ce qui dans les deux cas peut être une source de mal-être... #OnNeTOubliePas
- **1 à 3 point. s** : Tu fais du travail à distance, et c'est déjà pas mal. #InMacGyverWeTrust
- **4 points à 19 points** : ceci est du travail confiné, je répète, ceci est du travail confiné ! Tiens-bon, Tu n'es pas seul.e. Sois fort. e ! On compte sur toi pour te porter volontaire pour expérimenter le télétravail®, le vrai ! #PluieDePaillettesSurTaVieConfinée.
- **20 points et +** : à 20h, sois certain. e que ces applaudissements sont aussi pour toi. #CoeurAvecLesDoigts

! Lors des temps d'échanges de dialogue social toutes les parties en présence ont unanimement noté que le télétravail d'urgence installé dans le cadre du Covid-19, est un télétravail extrêmement précaire et dégradé, loin des préconisations idéales en la matière.

Nous en profitons pour remercier la DGA Ressources et la DSI pour leurs pragmatismes et disponibilités dans la période ! #milesker

Cfdt
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI

**VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCE ?
MÊME CONFINÉ.E.S VOUS POUVEZ AGIR
VOUS N'ÊTES PAS SEUL.E.S**

PAR INTERNET
ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR
Plateforme disponible 24h/7j. Témoin ou victime, je dialogue en ligne avec un policier formé. Déconnexion immédiate et sans trace en cas de besoins.

NOUS TOUTES SUR FACEBOOK MESSENGER ET INSTAGRAM
De 21h à 7h du matin, les militant.e.s vous écoutent et vous répondent.

EN FAISANT MES COURSES
A LA PHARMACIE
Je demande un masque 19 pour donner l'alerte en cas de violences conjugales.

PAR TÉLÉPHONE

17 Numéro d'urgence pour appeler la police

114 Envoyer un SMS pour alerter en silence les forces de l'ordre

3919 Numéro national d'écoute des femmes victimes de violence Lun - ven / 9h-19h

119 Si les violences concernent des enfants 24h/7j

VOS REPRÉSENTANT.E.S CFDT SONT AUSSI LÀ POUR VOUS ÉCOUTER ET VOUS AIDER

Je limite les contacts avec les autres

Je ne serre pas la main Je n'embrasse pas Je ne rends pas visite aux personnes malades Je ne prête pas ma bouteille

Je me lave les mains avec du savon très souvent **Je tousse ou j'éternue**

Je peux utiliser un gel désinfectant dans mon coude dans un mouchoir

J'utilise un mouchoir une seule fois et je le jette à la poubelle **Si j'ai de la fièvre, si je tousse, si je respire mal**

j'appelle le 15 je contacte le 114 si j'ai des difficultés à entendre ou à parler

© Cfdt - Tous droits réservés

Pour plus d'informations sur le coronavirus, j'appelle le 0 800 130 000

LE VÉLO COMME MODE DE DÉPLACEMENT POUR LUTTER CONTRE LE COVID-19. OUI !

Les mesures de confinement ont entraîné un effondrement du trafic individuel motorisé. L'espace libéré offre des possibilités d'aménagements cyclables temporaires pour les cyclistes qui sont obligés de se déplacer. Quelles sont les opportunités de mise en place de tels aménagements ? A nos élu.e. s d'agir.

En parallèle, le plan de déconfinement progressif annoncé pour le 11 mai 2020 s'accompagne de mesures fortes pour le vélo et sa pratique en milieu urbain. Le gouvernement s'est prononcé pour la mise en place d'un plan de 20 millions d'euros afin de favoriser la pratique du vélo en ville.

Le vélo permet de respecter très facilement les gestes barrières dès lors que l'on circule seul, à distance respectable des autres usagers (piétons, cyclistes etc.) et qu'on respecte (bien sûr !) le code de la route pour ne pas se mettre en danger inutilement.

Sans parler qu'une pratique régulière du vélo est un atout supplémentaire dans **la lutte contre les maladies cardio-vasculaires qui tue chaque année 140 000 personnes/an.**

Ce plan gouvernemental s'appuie sur différents acteurs du vélo urbain (notamment la FUB - Fédération des Usagers de la Bicyclette) en proposant des aides pour réparer son vélo d'occasion dans les magasins de vélos. **Des participations à hauteur de 50 € pour effectuer des réparations sur votre cycle seront attribués par le gouvernement.**

Pour mémoire le plan vélo est doté de 20 millions d'€uros là où l'aide de l'état à AIR France s'élève à 7 milliards...

Pour trouver un réparateur agréé > <https://www.fub.fr/reseau-fub/ateliers-velo>

Ce plan favorisera aussi la création de places de stationnements spécifiques aux vélos ou encore l'accompagnement des villes et départements pour la création de pistes cyclables. L'objectif de ce plan est de désengorger les transports en commun lors du déconfinement et de favoriser le vélo pour les courts déplacements.

A savoir : Aujourd'hui, en France, **60% des trajets effectués en voiture font moins de 5 kilomètres** et la France est à la traîne par rapport à ses voisins européens. On comprend aisément cette volonté de privilégier le deux-roues.

COVID-19

Pour se protéger et protéger les autres, **LE VÉLO EST MON GESTE BARRIÈRE**



Réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces



Évite l'engorgement de nos villes



Offre une activité physique régulière, renforce le système immunitaire, réduit les risques de diabète et de surpoids



Améliore la qualité de l'air



Soulage les axes forts et allège les transports en commun



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.

REVUE DE PRESSE DANS CFDT MAGAZINE

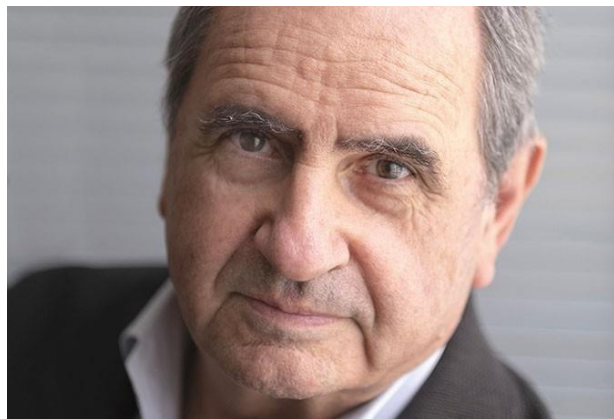
Actualités / Dossiers et temps forts/ Crise du Covid 19

[ENTRETIEN] PIERRE ROSANVALLON : "IL VA Y AVOIR UN APPEL À UN ÉTAT PLUS SOLIDAIRE"

Publié le **25/04/2020**

Professeur au Collège de France, Pierre Rosanvallon analyse notre « sidération » face à une crise qui intervient, à un moment où notre société avait oublié sa fragilité. Ce fidèle compagnon de route de la CFDT y voit une épreuve qui peut renforcer les solidarités et appelle à s'y préparer. Entretien.

Comment qualifier cette crise sanitaire mondiale ? Un moment inédit de notre histoire ?



Depuis la grippe espagnole de 1918, l'humanité n'avait pas connu de pandémie de cette ampleur, mais si on se retourne vers l'histoire des sociétés, n'oublions pas qu'il y a eu des périodes comme la période de la Grande Peste, pendant laquelle près de la moitié des humains a pu disparaître.

Rappelons-nous aussi les dizaines de milliers de morts qu'il y a eu en France dans les deux grands épisodes de choléra de 1832 et de 1849.

N'oublions pas non plus à quel point les maladies transmissibles comme la tuberculose ont ravagé nos sociétés. On assiste aujourd'hui à un choc induit par des sociétés qui pensaient avoir dépassé la fragilité humaine. Il y a un effet de sidération lié à cette mémoire courte sur l'histoire des pandémies mais aussi sur les malheurs que les sociétés ont traversés.

Si en France on prédit des dizaines de milliers de morts liés à cette pandémie, il y en a eu des millions liés aux conflits armés. Notre sidération est liée à notre situation de confort dans laquelle la fragilité avait disparu de nos mémoires, de nos réflexes, de notre vision du monde. C'est un rappel à l'ordre, un rappel à la modestie. Cette épreuve doit nous inciter à porter une attention à la société à laquelle nous devons apporter de nouvelles réponses.

Ce recul historique permet-il de tirer des leçons ?

À l'évidence. La période des épidémies de choléra de 1832 et 1849, par exemple, a eu comme conséquence de changer complètement les rapports de l'État et de la société. Après l'épidémie de 1832, on a mis en place des comités d'hygiène et de salubrité publique dans tous les départements. Dès lors, on a considéré que l'État ne devait pas uniquement s'occuper de police, d'armée, de douanes et d'ordre intérieur, mais qu'il devait aussi être le gardien de la vie et des populations. Martin Nadaud, un grand socialiste et républicain de la fin du XIX^e siècle, disait : « Ce n'est pas par un souci doctrinal mais face à l'ampleur des problèmes posés par le choléra que l'État a mis la pioche dans les quartiers pauvres. »

Ces épidémies ont donné naissance à ce que j'ai appelé l'État hygiéniste, dans lequel l'objet de l'État devient le soin et le souci de la population prise globalement. Cela signifie un État beaucoup plus actif. Un État hygiéniste, on le voit actuellement, c'est un État qui ne s'occupe pas uniquement des problèmes immédiats de médecine et de santé. Il s'occupe de toutes les questions de la vie sociale.

“La fragilité que nous ressentons implique une vision de la communauté humaine plus forte.”

Les pandémies ont été un moment de redéfinition de l'État et de la société, de même que les guerres ont été de grands moments de redéfinition des sociétés, de leur rapport à la solidarité. L'impôt sur le revenu, qui était considéré comme un impôt communiste au début du XX^e siècle, s'est imposé comme une évidence après la Première Guerre mondiale. Et pendant la Seconde Guerre mondiale, il y a eu le sentiment que l'épreuve commune vécue ensemble obligeait à une plus grande solidarité. Il y avait un grand conservateur américain qui employait cette expression extraordinaire : « Maintenant, ce sont aussi les dollars qui doivent mourir pour la patrie. »

La solidarité peut donc sortir renforcée de cette épreuve ?

Je le pense. Il va y avoir un appel à un État plus solidaire. Qui ne pense pas aujourd'hui que va s'imposer comme une évidence un grand impôt de solidarité à la fin de cet épisode, afin de régler la facture, qui va être considérable. Cela doit passer par un effort de solidarité nationale qui doit aller beaucoup plus loin que l'impôt sur la fortune, supprimé au début du quinquennat d'Emmanuel Macron. Au début avril [date de cet entretien], on peut considérer que nous sommes encore dans une forme de parenthèse, mais cette épreuve va être l'occasion de grands bouleversements dans l'organisation des sociétés. On va prendre conscience qu'il y a eu une nécessité de solidarité, qu'il y a eu un partage, une communauté de fragilité. Cette crise montre que ce n'est pas l'individualisme qui permet de régler les problèmes, mais les règles collectives. Ces dernières doivent être au service et au profit de tous.

La fragilité que nous ressentons implique une vision de la communauté humaine plus forte. Cette crise sanitaire peut être un électrochoc qui, je l'espère, mette loin derrière nous un ensemble de réticences à la solidarité. Ces moments d'épreuve sont des moments démocratiques où l'on se sent tous citoyens.

L'épidémie est une égalisation radicale des situations car elle est une menace qui pèse également sur chacun. Même si quelques milliardaires voulaient vivre sur des « îles-bunkers », cette

pandémie montre que le séparatisme social n'est pas une option, la sécession des riches n'est pas une option.

“N’oublions pas que l’ouverture des frontières est davantage un vecteur de paix que de conflit.”

Cette crise relance également les critiques sur la mondialisation...

J'entends ces critiques, mais il faut bien distinguer ce que l'on entend par mondialisation. Autant on peut avoir une réflexion sur un raccourcissement des circuits de consommation, autant il ne faut pas oublier que ce n'est pas la circulation des marchandises qui a produit la pandémie, mais la circulation des personnes. Pourtant, cette circulation est un bien dans notre société, c'est une manière de prendre conscience de ce qu'est l'humanité, se confronter à la différence. N'oublions pas que l'ouverture des frontières est davantage un vecteur de paix que de conflit.

Le paradoxe, c'est que cette crise mondiale fait prendre conscience que nous sommes tous interdépendants, tout en nous incitant à nous replier derrière nos frontières ?

La solidarité mondiale, c'est 1% du PIB mondial alors qu'en France, les dépenses publiques représentent 45% du PIB. Il y a un décalage entre la reconnaissance d'une citoyenneté d'humanité illustrée par ce chiffre de 1% et une citoyenneté de proximité, de communauté démocratique. C'est aussi un moment-clé pour l'Europe, un moment d'épreuves, qui va redéfinir de fait le projet européen. Il n'y aura pas besoin de grands discours. Est-ce que l'Europe sera simplement un échelon de gestion d'un certain nombre de facilités au niveau supranational ou sera l'embryon d'une communauté plus forte, un espace qui aura aussi une dimension démocratique. C'est la grande question qui est à l'œuvre. Les épreuves, ce sont les moments où les institutions flottantes doivent se déterminer. On ira dans un sens ou dans l'autre.

Autant je suis optimiste sur la prise de conscience de la nécessité d'une plus grande solidarité au niveau national, autant sur le plan européen je ne suis pas très optimiste, notamment au regard des réticences de la population allemande. Or, le couple franco-allemand joue un rôle décisif.

Quelle place et quel rôle pour les corps intermédiaires dans ce bouleversement ?

Les corps intermédiaires, dont les syndicats, sont des acteurs institutionnels et culturels de la solidarité. Ils sont historiquement les créateurs d'un ensemble d'institutions de solidarité. Pour que ces institutions restent effectives, elles ne doivent pas être systématiquement étatisées, comme c'est aujourd'hui, hélas, la tendance.

Les mécanismes d'assurance sociale ou de solidarité doivent rester proches des acteurs et du terrain. C'est pourquoi la place des syndicats est, sur ce point, décisive, parce que ces derniers ont un rôle de représentation sociale. C'est bien qu'il y ait une distinction entre l'État comme forme du commun et le commun pratique, le commun sensible. On a besoin de ce commun de proximité dans lequel le citoyen peut avoir confiance. Aujourd'hui, nous nous préoccupons de nous-mêmes et de nos proches, mais il va falloir réfléchir à l'après. Progressivement, la question du passage d'une communauté sensible à une solidarité matérielle va se poser. Il faut commencer à s'y préparer.



Cahier CFDT de la CAPB

Questions sur les protocoles visant à garantir la protection de la santé des agents en période de crise sanitaire liée au Covid-19 dans les services communautaires CAPB dans le cadre du Plan de reprise d'activité.

Nous vous transmettons quelques questions et réflexions pour notre temps d'échange du jour. (en orange).

Bonne réception.

1. Prévention pour les personnels sur site

a) *Les locaux*

De façon quotidienne nous nous interrogeons sur :

- Assurer une fréquence quotidienne de nettoyage de toutes les parties communes au moyen de désinfectant. Les travaux de nettoyage comprennent : sol, meubles, postes de travail fixes ;
- Désinfection spécifique des sanitaires : outre les lavabos et toilettes, les distributeurs de papier toilette, de savon et d'essuie mains doivent être également désinfectés et approvisionnés ;
- Les surfaces de contacts les plus usuelles (portes et poignées, rampes d'escalier, fenêtres et tout autre équipement où on peut poser les mains) doivent être nettoyées régulièrement. Laisser autant que possible les portes des parties communes et des bureaux ouvertes ;
- Nettoyage des machines partagées (imprimantes, badgeuses). Mettre à proximité des lingettes désinfectantes « antivirus » et nettoyer les boutons avant chaque utilisation ;
- Mise à disposition de matériel spécifique à destination des agents pour la désinfection des voitures ou véhicules, notamment poste de conduite, levier de vitesse etc. ;

Question CFDT :

Est-il prévu une désinfection des locaux avant la date du 11 mai 2020 ? (Notamment pour ceux qui ont été fermés durant le confinement total).

Si oui par qui ? Les agents de la CAPB ? Par les entreprises titulaires des marchés publics d'entretien ?

b) *Les personnels*

Afin de protéger l'ensemble des salariés présents sur site, pensez-vous qui soit nécessaire de :

- Dépister les personnels en présentiel au plus tard le 11 mai 2020 ?
- Contrôler systématiquement la température des salariés à l'entrée du lieu de travail. (Définir les personnels qui auront la charge de prendre la température) ;
- Rappeler la nécessité de lavage des mains obligatoire à l'entrée du lieu de travail par gel hydroalcoolique ou lingettes antivirus mais aussi à l'entrée et sortie des sanitaires (Fermer les robinets à l'aide de papier).

c) Les matériels de protection

Idéalement chaque agent présent sur site pourrait-il disposer de :

- 2 masques par jour (apport personnel ou fourni par l'employeur)
- 1 gel hydroalcoolique
- Lingettes désinfectantes

Question CFDT : Est-ce que les personnels communautaires vont-ils recevoir un « pack type de protection individuelle » tel décrit ci-dessus ?

Sera-t-il sera installée une zone permettant la désinfection des mains de chaque salarié à l'entrée de chaque bâtiment et à chaque étage (zone d'entrée du personnel avec une seule et même entrée dédiée) ?

d) Les lieux communs

Les lieux communs sont des endroits de regroupements d'agents. Il est donc nécessaire de réduire et/ou proscrire leur utilisation.

Cela est le cas pour les machines à café, fontaines d'eau (privilégier les bouteilles d'eau), salle de restauration, salle de réunion.

Question CFDT : L'accès à ces lieux de convivialité (cafétéria, machine à café) sera-t-il permis ?

e) La restauration

Question CFDT : Peut-on autoriser les personnels de bureau à prendre leur repas à leur poste de travail en rappelant au civisme et au respect de son espace de travail et de ses collègues ?

1. Positions administratives des agents

Nous avons demandé lors des temps d'échanges que les positionnements administratifs sur lesquels les agents ont été positionnés soient connus.

- 1) Agents en présentiel
- 2) Agents en télétravail ou travail à distance
- 3) Agents en réserve de rotation ou agent mobilisable
- 4) Agent en astreinte
- 5) Agents ASA enfant de moins de 16 ans
- 6) Agents en ASA
- 7) Agents en ASA pour vulnérabilité du point de vue de leur santé liste des 11 critères de vulnérabilités du HCSP

La reprise des écoles va être progressive et sur la base du volontariat.

Question CFDT :

Pouvons-nous avoir un point sur les différents types de positionnements administratifs ?

Les agents qui ont des enfants de moins de 16 ans dont l'école ne les accueillent pas, vont-ils continuer à être positionné en ASA ?

2. Organisation du travail : Mesures organisationnelles

En préambule, il est rappelé que le télétravail constitue depuis lundi 16 mars la modalité d'organisation du travail de droit commun à la CAPB dès lors que les activités peuvent être télétravaillées.

L'organisation du travail en cette période de crise sanitaire doit continuer à **rendre effective la distanciation physique**. Le moyen de parvenir à cette distanciation physique est d'avoir un maximum de personnel en télétravail afin d'avoir le strict minimum de personnes sur site.

Proposition CFDT : La CFDT préconise une poursuite du télétravail tant que les missions assujettis à

l'agent peuvent se poursuivent en l'état.

Si par cas des besoins en présentiel d'agents apparaissent, nous serions favorables à limiter au maximum les présences d'agents sur les sites.

a) Les mesures à mettre en œuvre pour garantir la distanciation physique

- La norme est le télétravail
- Éviter au maximum toute promiscuité : 20% des agents en moyenne en présentiel ;
- Un seul agent par bureau ;
- Dans le cas des open-spaces proscrire la présence des agents ou en limiter la présence ;
- Une aération systématique des bureaux ;

Reste à la question de l'utilisation de la climatisation et du recyclage de l'air dans les bâtiments. Certains bureaux ou ateliers ne permettent pas une utilisation sans système de rafraichissements, des nouveaux usages seront peut-être à établir.

• **Lorsque le télétravail n'est pas possible, pensez-vous :**

- Réorganiser les postes de travail ;
- Limiter un maximum des regroupements de personnes dans les espaces communs (bureaux, ascenseurs, couloirs, sanitaires...) ;
- Continuer à organiser des réunions en visio-conférence ;

b) Les réunions : Concernant les réunions, il nous semble que :

- La Visio ou l'audio conférence doivent être toujours privilégiés dans cette période.
- Dans le cadre d'une nécessité de réunion en présentiel, la distanciation de 1m50 doit être organisée. Les personnels participants doivent être munis d'un masque et de gel hydroalcoolique positionné dans chaque salle de réunion.
- Les déplacements doivent être limités au strict nécessaire.

c) Service CAPB

Maison du territoire

Questions CFDT :

Les accueils du public dans les pôles vont-ils être réouvrir ou seulement sur prise de rendez-vous ?
Si les accueils aux publics reprennent dans les pôles, toutes les mesures préconisées pour l'ensemble des agents seront appliquées bien sûr, voir renforcées avec des mesures supplémentaires pour les personnels d'accueils recevant du public. (Prise de température obligatoire journalière ?).
Pour les services d'accueils, des dispositifs, telles que qu'une zone de courtoisie d'un mètre et/ou d'écran de protection, seront-ils mis en place ?

Quelles obligations ou gestes de préventions seront mis en place à destination des publics accueillis dans les pôles ?

- Lavage de main obligatoire par gel hydroalcoolique à l'entrée des ERP,
- Zone de circulation prédéfinie pour le public extérieur,
- Interdiction d'accès aux sanitaires des agents dans les ERP ?
- Interdiction d'accès aux zones de bureaux ?

Questions CFDT : En Préambule si la réouverture des maisons des territoires devenait effective au 11 mai, est-il possible qu'un temps de « tests » ou de formation pour les agents afin qu'ils appréhendent au mieux les nouvelles organisations fonctionnelles sanitaires.

Crèche

S'agissant des crèches, l'Académie nationale de médecine recommande :

- D'accueillir un seul parent dans un sas d'entrée pour prendre la température du nourrisson ;
- En cas de fièvre, de le renvoyer à son domicile et de prendre un avis médical ;
- De porter impérativement un masque et une surblouse changée quotidiennement pour prodiguer les soins et donner les biberons ;
- D'observer une hygiène rigoureuse avec lavage des mains répété entre chaque nourrisson lors des soins et avant la préparation des biberons ;
- De prendre en considération la possibilité d'une élimination fécale du Sars-CoV-2 lors de la manipulation et de l'élimination des couches.

Question CFDT :

Est-ce que tous les établissements vont-ils réouvrir au 11 mai ?

Quelles mesures seront mis en place dans les crèches communautaires ?

Bibliothèques

Les bibliothèques sont partenaires essentielles dans les territoires.

A l'heure du déconfinement, nous sommes confrontés à des difficultés au sujet de la réouverture des bibliothèques.

En effet les recommandations des associations des bibliothèques de France portent sur plusieurs phases progressives de déconfinement, phases très importantes pour la santé de tous, les agents et les usagers.

Si les bibliothèques rouvrent le 11 mai, quid du public intergénérationnel, du public jeune qui ne pourra pas respecter les gestes barrières, maintien de la distanciation physique, la consultation en libre-service favorisant la propagation du virus.

Question CFDT :

Est-ce que les bibliothèques vont-elles rouvrir le 11 mai ?

Si oui, quelles mesures seront elle mise en œuvre pour la désinfection des ouvrages ?

ESAPB – CFA

Question CFDT :

Les deux établissements scolaires ESAPB et CFA vont-ils reprendre leurs activités ?

Si oui, est ce que les mêmes doctrines sanitaires mises en place dans les établissements scolaires seront-elles appliquées ? (Demi-classe, horaires décalées)

REGIES D'EXPLOITATIONS

Les différentes régies d'exploitations (collectes, régie des eaux et d'assainissement, bâtiment et espaces verts) ont été positionné en ASA ou en demi-équipes durant la crise du coronavirus.

Certaines équipes ont repris leurs activités il y a quelques jours (espaces verts par exemple).

Question CFDT :

Est-ce que des prérogatives d'ordre sanitaire ont été porté à l'attention des agents qui ont repris leurs activités ? Quelle gestion par rapport à la distanciation sociale dans les espaces vestiaires et repas ?

Les équipes de collecte vont-elles reprendre des rotations normales dans les jours prochains ?

Les services d'eau et d'assainissement vont-ils reprendre aussi des activités à plein temps ?

Les renforts des saisonniers sont-ils toujours d'actualité dans les services de la collecte ?

PISCINES

Question CFDT :

Les piscines sont-elles appelées à réouvrir ?

Est-ce que les renforts saisonniers ont-ils été recruté ou sont-ils gelés dans l'attente des nouvelles

directives ?

e) Le suivi de l'activité et le travail en équipe

Pour mémoire, dans le cadre du télétravail, il nous semble primordial qu'un échange entre chaque agent et son responsable soit mis en place, soit par semaine ou éventuellement par quinzaine afin de suivre la réalisation des missions et les éventuelles difficultés rencontrées.

Surement que ces démarches sont déjà en œuvre dans les services de la CAPB en télétravail et/ou à distance.

Les personnels encadrants doivent maintenir une présence à distance avec leurs équipes afin de prévenir l'isolement des salariés. C'est un sujet nous semble-t-il important pour les agents afin de vivre au mieux la période d'isolement dans une situation de télétravail dégradé et imposé de fait.

La visio-conférence permet des rencontres régulières au niveau de chaque équipe. Ces rencontres doivent permettre le partage d'information et les coopérations entre les membres d'une même équipe.

Question CFDT : Avez-vous des premiers retours sur les stratégies de communication mis en place via TEAMS par les encadrants à la CAPB ?

f) Les congés

Ces périodes de confinements ont été stressantes et usantes aussi bien pour les agents dans le cadre du présentiel, que les agents en télétravail ou travail à distance mais aussi pour les personnels confinés.

Les personnels encadrants, en concertation avec l'ensemble des agents, doivent avoir une gestion des temps de congés concertées, comme à l'accoutumée.

Demande CFDT : Les modifications des cadres du travail ne doivent pas venir perturber les us et coutume en place dans les services jusqu'à lors.

Vous aurez noté le désaccord de la Fédération CFDT Interco sur l'ordonnance du 15 avril portant sur les congés.

La CFDT de la CAPB a toutefois noté la volonté de l'exécutif de la CAPB de mettre en œuvre que partiellement et avec parcimonie les recommandations gouvernementales sur les congés.

La CFDT de la CAPB a demandé que la transformation des ASA en jours de congés ne se fasse que pour des agents placés en position administrative « ASA », hors enfants ASA de -16 ans et hors ASA agent en vulnérabilité du point de vue de leur santé liste des 11 critères de vulnérabilités du HCSP.

Par ailleurs pour les agents placés sous des régimes mixtes (ASA + présentiel), nous vous avons fait savoir notre incompréhension d'appliquer des retenues de jours de congés pour des agents ayant été en présentsiels.

3. Assurer une information et une communication de qualité avec les agents

L'information (voir la formation) des agents est essentielle en cette période d'épidémie, en assurant la bonne compréhension des consignes et des mesures mises en œuvre.

C'est une condition de leur adhésion aux mesures préconisées, qui demandent l'engagement et la bonne volonté de chacun.

Le personnel doit être informé et formé à savoir :

- Diffusion de bonnes pratiques pour le télétravail : adapter le fonctionnement du service, manager à distance, prévenir les risques psychosociaux.

Les personnels, y compris les personnels de nettoyage, doivent être informés du respect strict des gestes barrières **et des règles de distanciation** :

- Respecter en toute circonstance la distance d'au moins 1 mètre entre les personnes ;

- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide, à minima toutes les 2 heures, et après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes, avec essuie-main en papier à usage unique.
- Se laver les mains avant de boire, manger et fumer ;
- Rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage avec ou sans gants et sans nettoyage préalable des mains ;
- Nettoyage régulier au moyen de désinfectant : toutes les 2 heures pour les surfaces de contact usuelles (poignées de portes, postes de travail, claviers, téléphones...) et quotidiennement pour les sols ;
- Port du masque nécessaire surtout dans certaines situations : espaces communs, bureaux partagés.

Question CFDT : Est-il prévu que les agents communautaires soient formés à l'utilisation des masques ? Est-il prévu par la CAPB une communication spécifique des bonnes pratiques sanitaires à appliquer au quotidien pour les mois à venir ?

Question CFDT : L'employeur veillera-t-il à assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires par toutes formes de canaux d'informations doivent être utilisées, intranet, fiches de salaires, affichages dans les locaux, distribution de flyers, etc... ?

Demande CFDT : La survenue d'un cas de contamination doit être signalée aux agents dans un souci de transparence et d'incitation aux respects des règles.

4. Le dialogue social

Les représentants du personnel et leurs instances représentatives doivent être étroitement associés à l'organisation du travail en cette période de crise, et informer les agents des décisions prises.

A titre d'exemple : le nombre de personnes sur site chaque jour doit être connu, tout comme le nombre de cas de COVID 19 etc.

Demande CFDT : La mise en place d'un protocole qui fasse l'objet d'un suivi régulier.

Les temps d'échanges doivent permettre de maintenir un niveau de dialogue social satisfaisant dans la période.

Ces points d'étapes seront effectués chaque fois avec les organisations syndicales représentatives au sein de la CAPB.

Le protocole pourra être amendé au regard de l'évolution de la pandémie et des dispositions gouvernementales.

Question CFDT : Comme évoqué par M. le DGS, qu'un groupe de travail dans le cadre du déconfinement et de son suivi va-il voir le jour, notamment avec les membres du CHSCT et les assistants de prévention ?

Question CFDT : Les différents groupes de travail mis en suspens durant la crise sanitaire feront ils l'objet d'une reprise ?

Question CFDT : Des primes seront-elles attribuées aux agents en présentiels dans la cadre de la crise du Covid-19 ?

Question CFDT CIAS Pays Basque : La CFDT a écrit à Monsieur le Président de la CAPB pour l'interpeller sur les traitements salariaux des aides à domicile durant la période de la crise sanitaire. La perte des heures complémentaires récurrentes, du fait de l'allégement des prestations chez les bénéficiaires, risque de faire perdre énormément de pouvoir d'achat à ces agents.e.s et de précariser encore plus une filière déjà en tension.

Notre demande de lisser les salaires sur la base des 6 derniers mois d'activité nous semble être une demande de justice sociale, eu égard en plus à l'engagement de ces agent.e.s au plus fort de la pandémie.

En vous remerciant pour votre attention -LA CFDT de la CAPB